



L'économie maritime : des activités diverses et localisées

La France possède le deuxième espace marin au monde par sa superficie. De la pêche aux biotechnologies bleues, un demi-million de personnes travaillent dans l'économie maritime, soit 2 % de l'emploi national. Dans le tourisme littoral, qui concentre la moitié de ces emplois, ce sont autant de femmes que d'hommes et majoritairement des postes d'employés. Dans les autres domaines, ce sont avant tout des hommes et des postes d'ouvriers. Toutefois, certains secteurs, comme ceux liés à l'énergie, emploient davantage de cadres.

Les établissements exerçant dans l'économie maritime sont dans l'ensemble plus récents et plus petits que les autres. Globalement, les domaines traditionnels perdent des emplois à l'exception du tourisme qui en crée. Par ailleurs, de nouvelles activités se mettent en place.

Les emplois maritimes se concentrent naturellement dans les régions côtières et pour moitié en Provence - Alpes - Côte d'Azur et en Bretagne. La palette des activités maritimes diffère selon les régions, en lien avec leurs spécificités climatiques, géographiques ou leur position par rapport aux principales zones de pêche et aux grands axes de transport maritime.

Sébastien Colas, SOeS, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Observatoire national de la mer et du littoral
Ludivine Neveu-Chéramy, Michel Rouxel, direction régionale de Bretagne, Insee

La France possède la deuxième plus grande superficie d'espaces marins au monde (11 millions de km²), derrière les États-Unis (11,4 millions de km²), mais devant l'Australie (8,1) et la Russie (7,6). Cela représente près de vingt fois la superficie terrestre de la France métropolitaine. De fait, le pays peut compter sur l'exploitation durable des ressources marines comme levier important de développement économique. D'ailleurs, la stratégie de la « croissance bleue » de l'Union européenne, prévoit des plans d'action visant à développer les activités maritimes porteuses de croissance durable : aquaculture, biotechnologies bleues, tourisme, énergies marines et exploitation minière des fonds marins. Ces plans sont intégrés dans la stratégie « Europe 2020 ».

Les mers et le littoral génèrent ainsi « directement » une grande variété

d'activités, qui forment le socle de l'économie maritime. À celles-ci s'ajoutent, par des effets d'entraînement, des activités « indirectes » : transports, logistique, commerce de gros... ; elles composent un halo plus difficile à définir et à mesurer.

450 000 emplois générés par l'économie maritime

En France, le socle de l'économie maritime compte environ 450 000 emplois (*sources*) en 2012, soit 1,7 % de l'emploi total en France et plus de 8 % des emplois maritimes de l'Union européenne (*bibliographie*). Ces emplois sont regroupés dans onze domaines (*figure 1*) par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et l'Observatoire national de la mer et du littoral. Ils recouvrent une multitude d'activités, qu'elles soient

traditionnelles (pêche, conchyliculture, construction navale, activités portuaires, tourisme...) ou émergentes (énergies marines renouvelables, biotechnologies...).

En tête, le tourisme littoral emploie 228 000 personnes (*sources*), soit la moitié des travailleurs de l'économie maritime. Les deux tiers œuvrent dans l'hôtellerie et la restauration, tandis que les autres se répartissent entre activités récréatives, culturelles ou commerciales.

Vient ensuite le domaine de l'intervention publique (marine nationale, sécurité, enseignement-formation, recherche, protection de l'environnement...) qui emploie 69 000 personnes.

La pêche en mer, l'aquaculture et plus largement l'exploitation des produits marins (poissons, coquillages, algues, sel, oligoéléments...) entraînent des activités de transformation (alimentation humaine

ou animale, cosmétiques, produits pharmaceutiques...), de conservation et de commercialisation. Au total, 51 000 personnes exercent une activité liée aux produits de la mer.

Le transport maritime et fluvial, de passagers ou de marchandises, y compris les services portuaires, arrivent ensuite et emploient 45 000 personnes.

La construction de navires et de bateaux de plaisance constitue une industrie traditionnelle forte (la France est le premier constructeur mondial de voiliers). S'y associent la production d'équipements nautiques et de systèmes électroniques, les concessionnaires ainsi que les travaux de bureaux d'études spécialisés. L'ensemble rémunère 39 000 personnes.

Les énergies marines renouvelables suscitent de nombreux projets industriels ou pilotes (*encadré*) mais le nombre d'emplois reste encore limité. La mer intervient dans la production énergétique comme source de refroidissement dans certaines centrales nucléaires, qui rassemblent la majorité des 8 000 emplois de ce domaine.

Enfin, l'activité maritime comprend également la construction d'ouvrages maritimes, les services parapétroliers ou paragaziers offshore, l'extraction de granulats marins, la fabrication ou pose de câbles sous-marins, et les banques et assurances maritimes (*figure 1*).

Des structures productives variées

Hors marine nationale, 168 000 établissements participent à l'économie maritime, soit 2,4 % des établissements actifs en France en 2012. Les trois quarts d'entre eux n'ont aucun salarié, comme dans l'ensemble de l'économie. En moyenne, un établissement maritime emploie deux salariés, soit un de moins que dans l'ensemble de l'économie (*figure 3*). Au sein de l'économie maritime, 13 % des travailleurs ne sont pas des salariés, soit 3 points de plus que dans l'ensemble de l'économie (*figure 1*). L'écart s'explique par les spécificités des métiers de la pêche et de l'aquaculture où les non-salariés sont très présents (respectivement 45 % et 40 % des emplois) : patrons pêcheurs, chefs d'exploitations conchylicoles, propriétaires d'hôtels ou de restaurants, main-d'œuvre familiale...

Par ailleurs, les établissements relevant de l'économie maritime sont un peu plus récents : 34 % d'entre eux datent de moins de trois ans, contre 31 % dans l'ensemble de l'économie. Cette proportion atteint 40 % dans la réparation navale, 37 % dans le tourisme, mais reste faible dans la pêche (14 %), la conserverie (23 %), la construction navale (25 %). La Commission européenne a identifié certaines activités, telles les énergies marines renouvelables, comme ayant un potentiel de croissance durable. Les établissements concernés sont majoritairement récents (61 % ont moins de trois ans) et encore peu dotés en salariés.

Plutôt des employés dans le tourisme et des ouvriers ailleurs

Occupant une place prépondérante dans l'emploi maritime, le tourisme littoral influence nettement le profil de la main-d'œuvre. Ainsi, 45 % des salariés de l'économie maritime sont des employés (contre 32 % dans l'ensemble de l'économie) ; sans le tourisme, cette part descendrait à 17 % (*figure 2*). De même, l'économie maritime emploie 60 % d'hommes. Hors tourisme, qui emploie quasiment autant de femmes que d'hommes, cette part serait de 72 %.

Les emplois maritimes non touristiques se caractérisent plutôt par une forte proportion d'ouvriers (43 %). En effet, les activités de

pêche, d'aquaculture et de construction navale mobilisent davantage cette catégorie de main-d'œuvre. Les cadres sont moins présents dans l'économie maritime (12 %) que dans l'ensemble de l'économie (17 %). De fait, peu d'encadrants travaillent dans les petits établissements liés à l'activité touristique ou dans le domaine des produits de la mer, qui ne comptent que deux salariés en moyenne (*figure 3*). Toutefois, les établissements des services parapétroliers et paragaziers offshore, de la fabrication et la pose de câbles sous-marins ou encore de la production d'énergie sont de plus grande taille. Ils comptent davantage d'emplois qualifiés (de 22 à 30 % de postes de cadres). Quatre cinquièmes de leurs salariés sont des hommes, comme

Encadré Des projets d'exploitation des énergies marines renouvelables

Suite au Grenelle de la mer, l'objectif de la France est que les énergies renouvelables représentent au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020, grâce notamment à la production de 6 000 mégawatts d'énergies marines. La France dispose de compétences industrielles reconnues et de ressources naturelles à très fort potentiel pour ces technologies, notamment au large des côtes de Normandie, de Bretagne et des Pays de la Loire.

L'État a lancé plusieurs appels d'offres pour planifier la construction de parcs

éoliens en mer. Six parcs d'une puissance totale de 3 000 mégawatts sont ainsi prévus au large du Tréport, en Seine-Maritime, et à L'île-d'Yeu. Par ailleurs, deux parcs pilotes d'hydroliennes sont envisagés ou en cours d'installation dans les zones de fort courant, en mer d'Iroise et au large du Cotentin. Enfin, une feuille de route a été lancée pour soutenir le développement de l'éolien flottant, non fixé au sol. Ce projet sera développé sur quatre périmètres : trois en mer Méditerranée et un au large de l'île de Groix.

1 Nombre d'emplois par domaine d'activité maritime en 2012

	Salariés	Non salariés	Total
Tourisme littoral	186 900	40 700	227 600
Intervention publique	69 200	0	69 200
Produits de la mer	38 300	12 400	50 700
Transport maritime et fluvial	43 400	1 700	45 100
Construction et réparation navales	36 900	1 700	38 500
Production d'énergie	8 000	0	8 000
Travaux publics maritimes et fluviaux	4 900	100	5 000
Services parapétroliers et paragaziers offshore	3 100	0	3 100
Fabrication, pose et maintenance de câbles sous-marins	1 000	0	1 000
Extraction de matériaux marins	1 000	0	1 000
Assurances et banques maritimes	900	0	900
Ensemble de l'économie maritime	393 500	56 600	450 100

Source : Insee, Clap 2012, RP 2012, DADS 2011.

2 Répartition des effectifs salariés par domaine d'activité maritime en 2012

	Catégorie socioprofessionnelle				Genre	
	Ouvriers	Employés	Professions Intermédiaires	Cadres	Hommes	Femmes
Tourisme littoral	15	70	9	6	51	49
Intervention publique*	16	24	28	32	68	32
Produits de la mer	65	19	8	7	63	37
Transport maritime et fluvial	38	24	19	18	71	29
Construction et réparation navales	52	8	20	19	81	19
Production d'énergie	7	2	60	30	84	16
Travaux publics maritimes et fluviaux	50	7	19	23	86	14
Services parapétroliers et paragaziers offshore	44	9	24	22	82	18
Fabrication, pose et maintenance de câbles sous-marins	23	5	43	29	86	14
Extraction de matériaux marins	50	7	29	13	78	22
Assurances et banques maritimes	7	28	20	45	45	55
Ensemble de l'économie maritime	29	45	14	12	51	49

Champ : salariés de l'économie maritime, (*) hors marine nationale.
Source : Insee, Clap 2012, RP 2012, DADS 2011.

dans les transports maritimes ou la construction-réparation navale.

Ces disparités de profil de la main-d'œuvre au sein de l'économie maritime se retrouvent au niveau des rémunérations. En 2012, le salaire horaire brut moyen s'élève à 13,65 euros dans le tourisme, à 16,40 euros dans les produits de la mer et à plus de 26 euros dans la recherche marine et la production d'énergie.

Les activités traditionnelles perdent des emplois à l'exception du tourisme qui en crée

Entre 2006 et 2012, la pêche en mer a perdu plus de 3 000 postes, soit 20 % de ses effectifs. Ceci fait suite à la diminution des stocks de poissons en Atlantique nord-est et en mer Méditerranée, mais aussi à la politique de réduction du nombre de navires, divisé par plus de deux depuis 1983. Le commerce de poissons a subi une baisse équivalente avec la disparition de nombreuses poissonneries au profit des grandes surfaces. Pour autant, dans le même temps, les entreprises de transformation et de conservation de poissons ou crustacés ont créé 700 postes. L'aquaculture a réussi à maintenir ses effectifs autour de 9 000 emplois sur cette période, malgré des difficultés récentes dans le secteur de la conchyliculture (coquillages). D'ailleurs, elle est considérée comme une des cinq pistes de croissance dans la stratégie européenne.

L'industrie de la construction navale a également perdu 6 700 emplois suite à la crise économique et à la forte diminution de la demande sur la période. Toutefois, la réparation navale a créé 2 300 emplois. Enfin, dans un contexte de forte compétition entre les grands ports européens, surtout en mer du Nord et en mer Méditerranée, les activités de transport maritime et fluvial ont également subi 4 000 pertes d'emplois, malgré une augmentation de 3 000 postes dans les transports maritimes et côtiers de fret.

Au contraire de toutes ces activités, le tourisme littoral a gagné 16 000 emplois entre 2006 et 2012, principalement dans la restauration.

Par ailleurs, le nombre de concessions d'extractions de matériaux marins (granulats...) pourrait progresser, sous l'effet des importants gisements situés près des côtes, et de la raréfaction des ressources alluvionnaires côté terre.

Les régions PACA et Bretagne concentrent la moitié des emplois maritimes

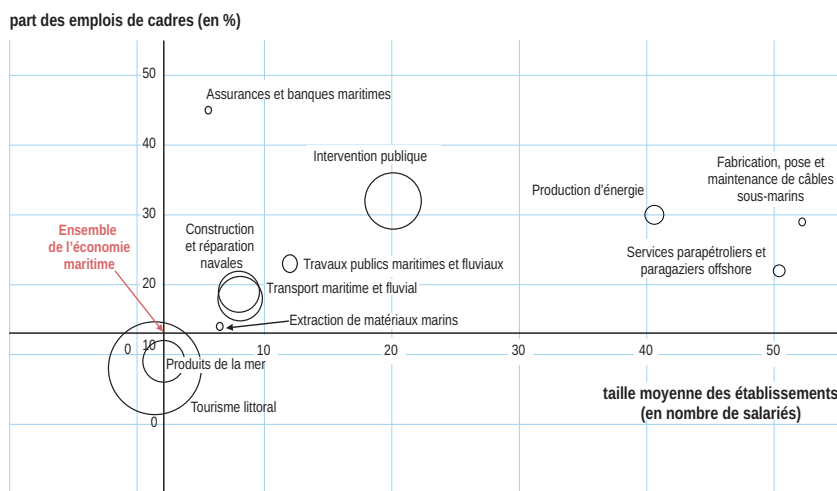
Les emplois maritimes se concentrent naturellement dans les régions côtières (figure 4), qui rassemblent 94 % des effectifs. Toutefois, l'Île-de-France abrite 21 000 emplois maritimes : des sièges de grandes entreprises et le marché de Rungis y sont implantés. Deux régions littorales, la Provence - Alpes - Côte d'Azur et la Bretagne, concentrent près de la moitié des emplois de l'économie maritime

française : respectivement 126 000 et 80 000 emplois. Cela représente plus de 6 % de l'emploi local, soit 3 points de plus que la moyenne des régions littorales. L'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et la Normandie regroupent chacune plus de 45 000 postes de l'économie maritime, mais ces derniers représentent moins de 4 % de l'emploi régional (figure 5). En Guadeloupe, en Martinique ou en Corse, les emplois maritimes pèsent entre 6 et 10 % de l'emploi régional, malgré des effectifs limités (respectivement 9 000, 8 000 et 12 000 emplois).

La palette d'activités maritimes diffère selon les régions

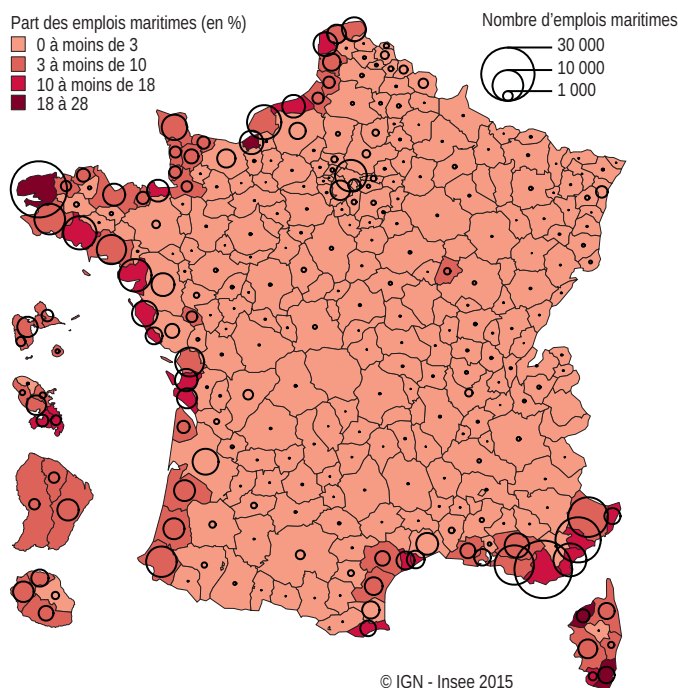
D'une région à l'autre, la variété des activités maritimes dépend des spécificités climatiques et géographiques, ainsi que de la position par rapport aux grands axes de transport maritime et aux principales zones de pêche en Europe. L'attrait des paysages littoraux et un climat favorable servent le tourisme, tandis que la diversité des fonds marins et la variété des espèces avantagent le domaine des produits de la mer. Ailleurs, la présence d'un bassin, d'un

3 Les caractéristiques des établissements maritimes selon leur domaine, en 2012



Note : la surface des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois salariés de chaque domaine.
Lecture : les établissements de la construction-réparation navale emploient 8 salariés en moyenne (6 de plus que la moyenne de l'économie maritime) et comptent 19% de cadres parmi leurs effectifs (7 points de plus que dans l'économie maritime).
Champ : établissements maritimes hors marine nationale.
Source : Insee, Clap 2012, RP 2012, DADS 2011.

4 Importance de l'emploi maritime par zone d'emploi en 2012



Lecture : la part des emplois maritimes dans l'emploi local est la plus élevée dans les zones d'emploi littorales. Elle peut également être importante dans quelques territoires non littoraux, à l'image de la zone d'emploi de Montbard en Côte d'Or où le groupe Vallourec (domaine des services parapétroliers) est implanté.
Source : Insee, Clap 2012, RP 2012, DADS 2011, zones d'emploi 2010.

5 Des économies régionales plus maritimes que d'autres

estuaire ou d'une liaison fluvio-maritime favorise le développement d'activités portuaires.

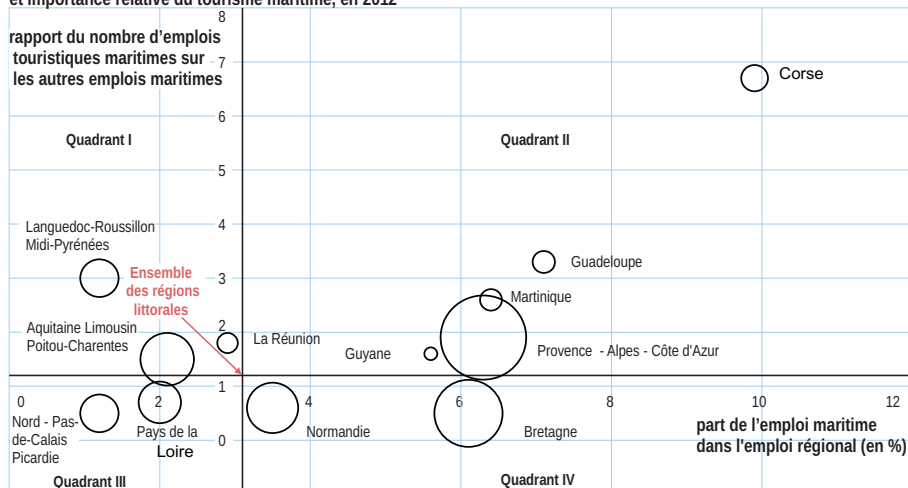
Ainsi, le tourisme littoral est le principal générateur d'emplois maritimes en Corse, Guadeloupe, Martinique et Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ; il y représente plus de 70 % des effectifs. *A contrario*, dans d'autres régions plus au Nord, des activités non touristiques sont prépondérantes. Quatre régions concentrent ainsi au moins 60 % de leurs emplois maritimes dans d'autres domaines que le tourisme. La Bretagne est tournée vers l'intervention publique et la recherche, les produits de la mer et la construction-réparation navale. D'ailleurs, la marine nationale y est historiquement fortement implantée en raison de la position stratégique de la pointe du Finistère. En Nord - Pas-de-Calais Picardie, l'économie maritime est davantage axée sur la production d'énergie (centrales nucléaires littorales), le transport maritime (compagnies transmanche) et les produits de la mer (port de Boulogne-sur-Mer). En Normandie, la production d'énergie et le transport maritime (ports du Havre et de Rouen) s'avèrent également prépondérants. Enfin, dans les Pays de la Loire, l'économie maritime est particulièrement tournée vers la construction et la réparation navales.

Globalement, l'emploi maritime se concentre dans les zones d'emploi côtières. Dans le quart d'entre elles, plus de 10 % de l'emploi local est maritime. Dans les zones d'emploi de Honfleur, de Calvi-L'Île-Rousse, de Porto-Vecchio ou de Brest, c'est même plus de 18 % de l'emploi local. Notamment, les trois premières villes sont quasi exclusivement touristiques. ■

Sources

L'observation de l'emploi lié au littoral et à la mer se cantonnait jusqu'ici aux activités de pêche, d'aquaculture, de conservation et de vente de poissons, de construction et de réparation navales ou de transports maritimes. La particularité de cette étude est d'étendre le champ à l'ensemble des domaines de l'économie maritime au sens de l'Ifremer (*bibliographie*) : tourisme littoral, transport maritime et fluvial,

Dans les régions maritimes : poids de l'emploi maritime dans l'emploi total et importance relative du tourisme maritime, en 2012



Note : la surface des cercles est proportionnelle au nombre d'emplois de l'économie maritime de chaque région. Le graphique est partagé en quatre quadrants.

- Quadrant I : Économie maritime à dominante tourisme littoral et poids modéré dans l'emploi régional ;
- Quadrant II : Économie maritime à dominante tourisme littoral et poids notable dans l'emploi régional ;
- Quadrant III : Économie maritime à dominante activités hors tourisme et poids modéré dans l'emploi régional ;
- Quadrant IV : Économie maritime à dominante activités hors tourisme et poids notable dans l'emploi régional.

Lecture : l'emploi maritime représente 6,3 % de l'emploi régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur et la part de l'emploi maritime dans le tourisme littoral est dominante par rapport aux autres domaines d'activités. En Normandie l'emploi maritime représente 3,5 % de l'emploi total avec une dominante dans les activités non touristiques.

Champ : régions côtières, régions 2016.

Source : Insee, Clap 2012, RP 2012, DADS 2011.

production d'énergie, intervention publique, travaux publics maritimes et fluviaux, services parapétroliers et paragaziers offshore, fabrication, pose et maintenance de câbles sous-marins, extraction de matériaux marins, assurances et banques maritimes, produits de la mer, construction et réparation navales.

Les statistiques sur l'emploi salarié, utilisées pour appréhender le poids de l'économie maritime, sont fournies par les **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** et par le fichier de la **connaissance locale de l'appareil productif (Clap)**. Les statistiques sur l'emploi non salarié, et les variations d'emploi sont fournies par les recensements de la population 2006 et 2012 (RP).

Le calcul du nombre d'emplois du tourisme maritime utilise l'estimation 2011 du nombre d'emplois liés à la présence de touristes (*bibliographie*) limitée à l'espace littoral, soit à peu près 200 bassins de vie littoraux.

Bibliographie

- Durieux S., Eusebio P., Levy D., « Un million d'emplois liés à la présence de touristes », *Insee Première* n° 1555, juin 2015.
- Ifremer, « Économie maritime française 2011 », *Synthèse des DEMF 2013*, 2013.
- Observatoire national de la mer et du littoral, « Emploi salarié dans les trois principaux secteurs de l'économie maritime, hors tourisme, en 2011 », 2014.
- Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne (CESER), « Économie maritime en Bretagne : changeons de regard », *Rapport du CESER de Bretagne*, 2014.
- Desclèves E. et al., « L'économie bleue », *Problèmes économiques* n° 3084, La Documentation française, 2014.
- Agéfos-PME, « Baromètre Emploi-Formation de l'économie maritime », 2013.
- Commission européenne, « Rapport sur la croissance bleue », 2013.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : RPV
Impression : Jouve
Code Sage IP151573
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2015

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

